



Fondation  
**LES MOLLARDS-  
DES-AUBERT**



## **RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2023**

### **RAPPORT D'ACTIVITE**

Au terme de l'année 2023, le Conseil de Fondation a eu le plaisir de constater que tous les efforts entrepris afin de réaliser les travaux de la deuxième étape du chantier étaient menés à terme. Cette deuxième étape – qui s'est déroulée sur les exercices 2022 et 2023 – a notamment permis d'effectuer les travaux de restauration de l'enveloppe extérieure, selon la description succincte ci-après :

- Crépis à l'ancienne des façades nord et sud de l'habitation
- Couverture de la façade ouest en tavillon
- Restauration du porche historique
- Reprise des éléments de charpente défectueux
- Couverture de la toiture
- Préparation en toiture pour la pose des panneaux photovoltaïques
- Réfection des fenêtres ou réalisation de nouvelles fenêtres
- Volets et protection des fenêtres
- Réalisation d'études diverses exigées par les autorités cantonales ou pour la gestion des eaux usées et de l'alimentation en eau clair.

Pendant l'hiver 2022-2023, le chantier a été suspendu. Les travaux ont repris au printemps 2023 avec la finalisation de la couverture de la toiture, la finition de la façade ouest avec la pose des derniers tavillons en bordure de toiture. Durant l'été, les murs nord et sud de l'habitation ont été restaurés en utilisant les techniques anciennes des crépis à la chaux. Enfin, au début de l'automne, le porche d'entrée du 1<sup>er</sup> étage a été mis en place avec les bois sculptés et les écussons réalisés par l'artiste Pierre Aubert.

La fin de cette étape, qui consistait à restaurer entièrement l'enveloppe du bâtiment, marque, pour le maître d'ouvrage, la satisfaction d'avoir préservé la ferme des dommages causés par des éléments extérieurs qui auraient altéré de manière significative la substance historique.

Dans la foulée, le Comité de direction, qui s'est réuni à dix reprises, s'est mobilisé afin de réaliser le plus rapidement possible la dernière étape concernant les aménagements intérieurs et la gestion des eaux avec l'objectif de pouvoir bientôt ouvrir au public cette demeure classée d'importance régionale.



*Fabrication de la chaux*

## MANDAT DE L'ARCHITECTE ET SUIVI DES TRAVAUX

Au cours de l'année, plusieurs rencontres ont eu lieu avec le bureau d'architectes Glatz & Delachaux afin de discuter de variantes dans le choix des processus de restauration, de définir avec précision les paramètres des cahiers des charges transmis aux entreprises pour soumissionner, pour suivre le chantier ou pour valider les bons de commande. La tenue de l'enveloppe budgétaire est un élément d'importance majeure dans le dialogue avec les architectes, spécialement dans la restauration des bâtiments anciens. A ce stade, toutes les factures ne sont pas encore rentrées, mais le décompte pour la deuxième étape montre que le plan sera tenu.

Le comité de construction a eu l'occasion de discuter les plans d'exécution pour les aménagements intérieurs de la dernière étape et de les valider. Cette réflexion a été conduite en fonction de la stratégie définie par le Conseil de Fondation pour l'exploitation de cette ferme et les différentes variantes d'exploitation qui ont été identifiées lors de précédentes séances de ce conseil.

Le choix retenu par le conseil – mais aussi imposé par les lieux – de privilégier un mode de vie simple à la ferme signifie souvent de rechercher des solutions originales pour aborder des questions comme le traitement des eaux usées ou l'alimentation en eau claire.

Le système de traitement des eaux usées par lombricompostage a été validé par les autorités communales et cantonales dans le permis de construire qui a été délivré le 28 novembre 2022. Toutefois certains points du système retenus demandent encore le développement de solutions techniques. Quelques études complémentaires ont été ainsi confiées à des mandataires externes au cours de l'exercice sous revue.

Dans la recherche de solution pour l'alimentation en eau, le comité de construction a également mandaté directement un sourcier pour explorer les potentiels du site, respectivement la remise en état des captages historiques.

Lors d'échanges avec Pro Natura Vaud, partenaire fondateur de la fondation, il est apparu que l'interface entre le bâtiment et l'environnement était un point à traiter avec attention afin de prévoir dans le bâti l'intégration d'éléments permettant à certaines espèces d'oiseaux de faire leur nid sur la structure de la maison. Ces éléments ont été pris en compte par nos mandataires.

Enfin, il convient de souligner qu'outre ces différents échanges avec les représentants du bureau d'architectes, ceux-ci nous sont fréquemment venus en appui pour des activités de présentation du projet auprès des autorités ou de groupes intéressés.

## RECHERCHE DE FONDS

Au cours de l'année, nous avons eu le plaisir d'enregistrer des soutiens par des mécènes, des fondations et bien entendu les fidèles amis des Mollards. Nous ne pouvons ici que réitérer nos très sincères remerciements pour l'intérêt manifesté à ce projet. Mais, jusqu'à ce que le dernier franc nécessaire à l'achèvement des travaux soit crédité sur notre compte, la recherche de fonds est un domaine qui nécessite toujours autant d'attention.

Au cours de l'année dernière le Conseil de Fondation a pris plusieurs mesures afin d'élargir le champ de ses recherches et continuer une campagne de collecte de fonds optimisant les chances de succès.

Parmi les mesures prises on peut mentionner la traduction du dossier en langue allemande afin d'approcher directement des fondations de l'autre côté de la Sarine. En parallèle, des adresses de fondation soutenant des projets tels que le nôtre ont été achetées par l'intermédiaire de la société fundraiso afin de cibler au mieux notre démarche.

De nombreuses fondations ayant leur siège en Suisse romande ont été approchées en utilisant un argumentaire mis à jour et une communication personnalisée.

Le site internet a été mis à jour afin de refléter l'évolution des travaux et permettre aux potentiels donateurs de trouver rapidement toutes les informations nécessaires pour manifester concrètement leur intérêt.

## ANCRAGE REGIONAL DU PROJET

Le Conseil de Fondation porte une attention particulière à l'intégration du projet dans le territoire régional et poursuit différentes activités dans ce sens, parmi lesquelles nous pouvons citer :

- échanges avec la Municipalité du Chenit et information régulière par un représentant du Conseil auprès de la commune ;
- rencontre avec les autorités du village du Brassus ;
- participation à la journée du Parc du Jura Vaudois et aux assemblées de cette association ;
- participation à l'assemblée du télésiège du Brassus.

## NOTORIETE DU PROJET ET ANIMATION

Afin de faire vivre l'endroit et de permettre au plus grand nombre possible de personnes de se rendre compte de la beauté de ce lieu, le Conseil de Fondation s'efforce, parallèlement aux travaux, de mettre en place certaines activités.

Par exemple, en collaboration avec le Parc Jura Vaudois, une journée « découverte de la ferme des Mollards-des-Aubert et son environnement » a été mise sur pied au mois de juin. Le nombre de places était limité à une vingtaine et celles-ci ont rapidement été réservées. La balade partait de la gare du Brassus sous la conduite d'un accompagnateur de moyenne montagne engagé par le Parc. Les participants ont pu cheminer sur le sentier historique d'accès à la ferme avant de profiter d'une présentation des lieux et des travaux de restauration par des membres du conseil.

La journée portes ouvertes, organisée au mois d'août, a également connu un joli succès, permettant à plus d'une centaine de personnes de visiter les lieux malgré un temps quelque peu humide.

Enfin, il convient de mentionner l'hommage rendu le 9 mai à Christiane Betschen, ancienne présidente de la fondation, et l'accueil d'un groupe mené par Raphael Aubert qui est venu arpenter les lieux. A l'automne, le Conseil de Fondation a organisé une cérémonie du levé (fin de chantier) regroupant toutes les entreprises qui sont intervenues sur le site durant les travaux de la deuxième étape, les artisans ayant – outre une collation – le plaisir d'être remerciés par la présence des autorités locales et un chaleureux discours du Syndic de la commune du Chenit.

## ENVIRONNEMENT NATUREL

Outre le bâtiment, la fondation est propriétaire de 167 000 m<sup>2</sup> de terrain dont 23 000m<sup>2</sup> de forêt. Cette propriété est entièrement située dans la zone « Vallée de Joux et Haut Jura Vaudois » de l'inventaire fédéral des paysages.

Le bail des pâturages mis en location arrivant à échéance, un nouveau contrat avec le preneur a été préparé afin de refléter l'évolution de la situation et notamment le classement de la partie boisée de la parcelle en ilot de senescence en 2019 par une convention avec l'Etat ainsi que pour optimiser la qualité du captage des eaux.

Des membres du Conseil de Fondation réalisent régulièrement des travaux dans le but de maintenir la qualité de ces surfaces et développer la biodiversité. On peut citer la plantation d'un tilleul à large feuille à l'est de la ferme, l'arrache des chardons et Rumex, la fauche autour de la ferme et des terrasses, l'arrachage des néophytes ces derniers travaux étant réalisés ponctuellement avec l'aide de civilistes. La taille des arbres fruitiers nécessite également une intervention annuelle.

Comme dans l'ensemble de la région, l'évolution de la santé de la forêt est préoccupante : plusieurs plans de résineux sur la parcelle de la fondation sont touchés. Certains de ces arbres étant proche du télési, il a fallu discuter avec les représentants de cette société afin de leur permettre des coupes de certains arbres morts situés trop proches de la piste de montée et représentant potentiellement des risques pour leurs clients.

Les arbres souffrent de la sécheresse et le bétail aussi. Afin de trouver des solutions pour s'adapter à cette évolution, cette année marque le début d'étude de l'aménagement de citernes de récupération des eaux de pluie collectées sur la toiture. Ces citernes alimenteront un étang agro-écologique selon le programme développé par le Parc Jura Vaudois pour répondre à la demande en eau pour le bétail. Cette étude est réalisée grâce à un mandat attribué par Pro Natura Vaud.

## ORGANES ET DIRECTION

Conseil de Fondation	Début	Réélection
<b>Piguet</b> Jean-Luc, vice-président, Lausanne	2014	2026
<b>Grognuz</b> Jean-Yves, vice-président, Le Sentier	2018	2026
<b>Lovis</b> Béatrice Lovis, vice-présidente, Prilly*	2022	2026
<b>Aubert</b> Josiane, anc. conseillère nationale, Le Sentier	2011	2023
<b>Aubert</b> Sylviane, trésorière, Pully	2014	2026
<b>Beetschen</b> Michel, Le Solliat**	2021	2025
<b>Berney</b> Etienne, Le Brassus	2021	2025
<b>Gumy</b> Olivier, La Praz	2020	2024
<b>Jutzeler</b> Jean-François, Le Brassus	2006	2026
<b>Meier</b> Florian, Moiry***	2018	2026
<b>Valet</b> Dominique, secrétaire, Premier	2021	
<b>Vallotton</b> Jaques, Le Sentier	2014	2026

Représentants des membres fondateurs : Patrimoine suisse, section vaudoise (\*),  
Fondation Pierre Aubert (\*\*), Pro Natura Vaud (\*\*\*)

### Comité de direction

**Piguet** Jean-Luc, président, Lausanne  
**Grognuz** Jean-Yves, vice-président, Le Sentier  
**Lovis** Béatrice Lovis, vice-présidente, Prilly  
**Aubert** Sylviane, trésorière, Pully  
**Jutzeler** Jean-François, intendant, Le Brassus  
**Valet** Dominique, secrétaire, Premier

### Organe de révision

**VSF Audit SA**, Lausanne avec succursale au Lieu

**FONDATION LES MOLLARDS-DES-AUBERT,  
LE CHENIT**

---

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2023**

**ACTIF**

	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
<b>Trésorerie</b>	<b>95 273.02</b>	<b>286 902.56</b>
Caisse	321.95	650.55
Crédit Mutuel de la Vallée de Joux SA	94 951.07	286 252.01
<b>Stocks</b>	<b>4 500.00</b>	<b>4 500.00</b>
Planches pour le rez-de chaussée	4 500.00	4 500.00
<b>Autres créances à court terme</b>	<b>19 455.78</b>	<b>14 225.80</b>
TVA à récupérer	19 455.78	14 225.80
<b>Actifs de régularisation</b>	-	<b>1 200.00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>119 228.80</b>	<b>306 828.36</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>946 343.70</b>	<b>688 996.75</b>
Bâtiment	50 000.00	50 000.00
Rénovation du bâtiment	619 031.60	396 935.86
Rénovation bâtiment - étude et architectes	277 311.10	242 059.89
Outillage	1.00	1.00
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>946 343.70</b>	<b>688 996.75</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 065 572.50</b>	<b>995 825.11</b>

**FONDATION LES MOLLARDS-DES-AUBERT,  
LE CHENIT**

---

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2023 (suite)**

**PASSIF**

	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
<b>CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME</b>		
Dettes résultant de l'achat de biens et prestations de services	-	5 050.40
Autres dettes à court terme	-	-
TVA à payer	-	-
Passifs de régularisation	1 200.00	1 200.00
Provisions et réserves	108 634.55	108 634.55
Réserve murs et terrasses	19 075.00	19 075.00
Réserve transformations ferme d'habitation	83 568.00	83 568.00
Réserve llot de vieux bois - Etat de Vaud	5 991.55	5 991.55
<b>TOTAL DES CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME</b>	<b>109 834.55</b>	<b>114 884.95</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
Capital de dotation	65 000.00	65 000.00
Réserves facultatives issues de bénéfice	890 737.95	815 940.16
Profits et pertes reportés	815 940.16	762 867.69
Résultat de l'exercice	74 797.79	53 072.47
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>955 737.95</b>	<b>880 940.16</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 065 572.50</b>	<b>995 825.11</b>

**FONDATION LES MOLLARDS-DES-AUBERT,  
LE CHENIT**

---

**COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 2023**

	2023 CHF	2022 CHF
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dons	77 945.00	58 500.20
Redevance télési	180.00	180.00
Location alpage	1 200.00	1 200.00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>79 325.00</b>	<b>59 880.20</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Assurances incendie et responsabilité civile	983.60	2 904.10
Honoraires fiduciaire et révision	1 200.00	1 200.00
Cotisation Parc Jura Vaudois	200.00	200.00
Ports et frais de banque	447.60	612.15
Impôts, taxes et divers frais	286.00	406.00
Frais de bureau et divers	322.05	274.35
Publicité et communication	1 087.96	1 211.13
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 527.21</b>	<b>6 807.73</b>
<b>EXCEDENTS DE CHARGES (-) / PRODUITS (+)</b>	<b>74 797.79</b>	<b>53 072.47</b>
Dissolution fond de réserve murs et terrasses	-	-
Amortissements	-	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>74 797.79</b>	<b>53 072.47</b>

Rapport de l'organe de révision  
destiné au Conseil de Fondation de la  
FONDATION LES MOLLARDS-DES-AUBERT  
Le Chenit

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe) de la FONDATION LES MOLLARDS-DES-AUBERT arrêtés au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

VSF Audit SA

  
Charles Fontannaz  
Expert-réviseur agréé  
Auditeur responsable

  
Julien Hungerbühler  
Réviseur agréé

Les Charbonnières, le 17 avril 2024

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)

## DECISIONS STATUTAIRES

Pour son assemblée annuelle, le Conseil de Fondation s'est réuni le 19 juin 2024 à la ferme des Mollards-des-Aubert au Brassus.

Il a approuvé les comptes 2023, adopté le rapport annuel et donné décharge de sa gestion au Comité de direction.

Il a nommé la fiduciaire VSF AUDIT SA, à Lausanne, organe de révision, pour l'exercice 2024.

## REMERCIEMENTS A NOS GENEREUX DONATEURS ET MECENES

L'activité de la fondation ne peut se poursuivre que grâce au soutien des amis, de plusieurs fondations et mécènes ainsi que grâce aux autorités. Qu'ils soient tous ici très chaleureusement remerciés pour leur engagement généreux.



Sophie und Karl  
**Binding Stiftung**



FONDATION  
PHILANTHROPIQUE  
FAMILLE SANDOZ



**ERNST GÖHNER STIFTUNG**



SCHWEIZER HEIMATSCHUTZ  
PATRIMOINE SUISSE  
HEIMATSCHUTZ SVIZZERA  
PROTEZZIUN DA LA PATRIA



Stiftung Ferien im Baudenkmal  
Fondation Vacances au cœur du Patrimoine  
Fondazione Vacanze in edifici storici

UN MERCI TOUT PARTICULIER A UN GENEREUX MECENE SOUHAITANT GARDER L'ANONYMAT

Le Brassus, le 19 juin 2024

Case postale 83 – 1347 Le Sentier  
Crédit Mutuel de la Vallée  
IBAN CH85 0618 0042 0053 1110 1

[www.les-mollards-des-aubert.ch](http://www.les-mollards-des-aubert.ch)  
[info@les-mollards-des-aubert.ch](mailto:info@les-mollards-des-aubert.ch)